



Interactions entre les politiques de gestion des inondations et le monde agricole : quelques enseignements

Marie RENAULT, Pauline BREMOND, Patrice GARIN,
Frédéric GRELOT
28 novembre 2014



www.irstea.fr



Sommaire

- Contexte de l'étude
- Présentation de l'étude et des objectifs
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusions



Contexte de l'étude

Loi sur les risques (Loi Bachelot, 2003, article 48)

- Introduction de la notion de sur-inondation
- Servitudes d'utilité publiques (indemnisation, protocole d'accord)

Étude de 2007

Expertise des pratiques de compensation en cas de transfert d'exposition aux inondations

Origine de l'étude

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE)

→ Jean-Michel HELMER (Adjoint au chef du bureau des Risques Météorologiques – DGPR)

- Relations entre le « monde agricole » et les politique de gestion des inondations (Loi sur-inondation, 2003)
- Groupe de travail (CMI)



Présentation de l'étude et des objectifs

État des lieux des relations qui existent entre le « monde agricole » et les politiques de gestion des inondations

Loi Bachelot de 2003 : sur-inondation

→ Alimentation des discussions du GT

Objectifs de l'étude :

- Impacts (positif et négatif) des aménagements de gestion des inondations sur l'agriculture.
- Utilisation des protocoles d'indemnisation en cas de sur-inondation de zones

Démarche en deux parties :

- Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondations (PAPI)
- Retour d'expérience sur l'utilisation des protocoles d'indemnisation mis en place en cas de sur-inondation



Méthodologie

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

- PAPI complets labélisés par la CMI (2011-2014) → 26 PAPI
- **Actions concernées** (réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements et gestion)
- **Trois étapes :**
 - Questionnaire
 - Pré-remplissage
 - Validation



Méthodologie

Deuxième partie : Retour d'expérience sur l'utilisation des protocoles d'indemnisation mis en place en cas de sur-inondation

Organismes contactés pour l'étude de 2007 → 8 organismes

(Entente Oise-Aisne, Chambre d'Agriculture de l'Aisne, Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais)

Quatre étapes :

- Grille d'entretien semi directif
- Prise de contact et entretien
- Traitement des informations



Résultats

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

Informations générales :

	Impactant	Non-impactant	Pas de réponse
Nombre de PAPI	18 (2 226 200 ha)	1	7

	Total	Taux de réponse
Surface agricole (ha)	880 406	8/18
dont en ZI (ha)	69 522	5/18
Nb expl. agricoles	2 162	5/18
dont en ZI (nb)	919	3/18

Donnée incluse dans le périmètre des 18 PAPI renseignés



Résultats

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

Actions de réduction de la vulnérabilité face aux inondations

- 12 PAPI concernés
- 17 actions répertoriées
 - Diagnostics (12)
 - Diagnostics suivi d'interventions (4)



Résultats

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

Actions de ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection hydraulique

- 18 PAPI concernés
- 110 actions répertoriées
- Avancement :

	Abandonnées	Réalisées	En cours	En projet	En étude
Nb actions	2	2	46	51	9

Nature des aménagements :

- Hydraulique douce
- Sur-inondation
- Restauration de ZEC
- Amélioration des aménagements



Résultats

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

Actions de ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection hydraulique

→ Pas de connaissance quantitative détaillée à l'échelle des actions



Résultats

Première partie : Analyse de l'impact (positif et négatif) des Programmes d'Action de Prévention des inondation (PAPI)

Sur-inondation

- Stratégie
 - Indépendant de l'occupation du sol
 - Gestion
- Les craintes perçues (acteurs agricoles et gestionnaires)
- Élaboration de protocoles d'indemnisation :
 - peu de démarches engagées.



Résultats

Deuxième partie : Retour d'expérience sur l'utilisation des protocoles d'indemnisation mis en place en cas de sur-inondation

Objectifs des protocoles :

- Indemniser le « sur-dommage »
- Protéger
- Générer de la confiance

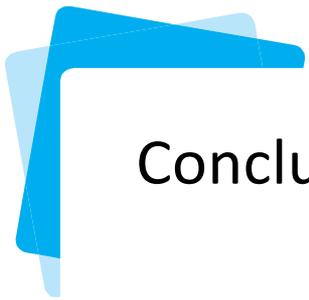
Éléments de réussite :

- Logique positive d'aménagement de bassin
- Médiateur neutre et légitime (Chambre d'Agriculture)
- Bonne connaissance du territoire concerné (étude foncière)
- Lien de confiance entre les parties prenantes (outils possibles : même les cas non prévus dans le protocole sont traités, maquette, fonds d'indemnisation, etc.)



À éviter :

- Copier/coller



Conclusion

PAPI :

- Pas de vision précise de l'impact des aménagements sur l'agriculture

Protocoles :

- Générer de la confiance
- Éviter de figer le dispositif



Merci pour votre attention

Pour mieux
affirmer
ses missions,
le Cemagref
devient Irstea



www.irstea.fr